



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DES PECHEES

Trente-quatrième session

1-5 février 2021

ÉVOLUTION DES DÉBATS AU SEIN D'AUTRES INSTANCES INTÉRESSANT LE COMITÉ DES PÊCHES

Résumé

Le présent document a pour objet d'informer le Comité de l'évolution des débats tenus dans d'autres instances de la FAO intéressant le Comité. Il porte sur les décisions et recommandations d'autres organes directeurs de la FAO, comme la Conférence, le Conseil, les conférences régionales et d'autres comités techniques.

I. CONFÉRENCE DE LA FAO

1. À sa quarante et unième session, tenue à Rome, du 22 au 29 juin 2019, la Conférence de la FAO¹ a fait sien le rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches, et en particulier s'est félicitée du nombre croissant de Parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).

II. CONSEIL DE LA FAO

2. À sa cent soixantième session, tenue à Rome, du 3 au 7 décembre 2018, le Conseil de la FAO² a fait siennes les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches. En particulier, le Conseil:

- a. a salué la publication de l'édition 2018 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* et a prié le Secrétariat de veiller à ce que le rapport soit publié en temps opportun en vue des prochaines sessions;
- b. s'est félicité des améliorations apportées en 2018 au questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable et a noté les progrès accomplis par les Membres dans l'application du Code et des instruments connexes, mais a aussi relevé des lacunes et des obstacles, et a souligné le rôle important que la FAO jouait en aidant les Membres à relever ces défis;
- c. a approuvé les rapports de la seizième session du Sous-Comité du commerce du poisson et de la neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture;
- d. s'est félicité du nombre croissant de Parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR, et a encouragé les pays qui n'y étaient pas parties à y adhérer; a salué le lancement de la version publique du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement; a accueilli favorablement l'étude mondiale sur les transbordements et a demandé que des études approfondies soient réalisées à l'appui de l'élaboration de directives sur les pratiques optimales en matière de réglementation, suivi et contrôle des transbordements; et a exprimé son soutien aux activités de la FAO visant à poursuivre l'élaboration de directives techniques relatives à l'évaluation de l'ampleur et de la distribution géographique de la pêche INDNR;
- e. a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et a prié la FAO de poursuivre l'élaboration d'un système de suivi de la mise en œuvre des Directives, en tenant dûment compte des femmes et des peuples autochtones; et, à cet égard, s'est félicité que l'année 2022 ait été proclamée Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales;
- f. a noté l'importance croissante du développement durable de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition et sa capacité à répondre à une demande qui ne cesse d'augmenter afin de combler l'offre insuffisante de poisson au niveau mondial, en particulier dans les zones continentales; a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des pratiques aquacoles optimales et a recommandé à la FAO d'élaborer des directives sur l'aquaculture durable;
- g. a pris acte des travaux en cours visant à établir un nouvel accord juridiquement contraignant pour la sauvegarde de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, notant que celui-ci ne devrait pas porter préjudice aux instruments et mécanismes existants pertinents; et a demandé à la FAO de poursuivre sa collaboration avec les organes régionaux des pêches, y compris les organisations régionales de gestion des pêches;

¹ C 2019/REP, par. 51.

² CL 160/REP, par. 8.

- h. a souligné qu'il importait que les Membres réalisent les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14; a prié la FAO de continuer d'aider les Membres à renforcer leurs capacités en matière de statistiques et de fourniture de données et d'informations; a prié également l'Organisation d'examiner les éventuelles possibilités offertes par les initiatives en faveur de la croissance bleue et de l'économie bleue; et a prié en outre la FAO d'aider les Membres dans le domaine de la pêche continentale et dans la mise au point de pratiques optimales au service de la gestion de la pêche continentale;
- i. a fait siennes les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche;
- j. s'est félicité des travaux de la FAO sur les prises accessoires, notamment les activités portant sur les prises accessoires de mammifères marins;
- k. a approuvé les domaines d'action prioritaires pour 2018-2019, en particulier à l'appui de l'ODD 14;
- l. était favorable à l'organisation par la FAO d'un colloque international sur la gestion durable des pêches, prévu en novembre 2019, à Rome, sur le thème du renforcement des liens entre science et politiques;
- m. a prié la FAO d'élaborer et de mettre en œuvre un plan en faveur de la biodiversité halieutique et aquacole dans le cadre de sa Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et de sa contribution au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique;
- n. a pris note du soutien exprimé en faveur de la fourniture d'avis scientifiques par la FAO à la Commission du Codex Alimentarius, en soulignant qu'il fallait veiller à assurer un financement durable de ces activités;
- o. a pris note du rapport de la République de Corée sur l'état d'avancement du programme pilote relatif à l'Université mondiale des pêches;
- p. a demandé que tous les documents du Comité des pêches, y compris le rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, soient disponibles dans toutes les langues de la FAO au moins quatre semaines avant le début de la session.
3. À sa cent soixante et unième session, tenue à Rome, du 8 au 12 avril 2019, le Conseil de la FAO³:
- a. a fait sien le rapport de la cent vingt-sixième session du Comité du Programme, et en particulier a pris note avec satisfaction de l'évaluation de la stratégie et de la vision relatives aux activités de la FAO dans le domaine de la nutrition et s'est félicité de l'appui de la direction aux recommandations présentées dans l'évaluation; a dit attendre avec intérêt d'examiner, à sa session de décembre 2019, une stratégie actualisée en matière de nutrition, dont le champ aurait été élargi, et qui tiendrait compte de la nutrition du point de vue des systèmes agricoles et alimentaires durables et des régimes alimentaires sains et s'attaquerait à la malnutrition sous toutes ses formes; a souligné combien il était important de renforcer les capacités, en particulier dans les bureaux décentralisés;
- b. a pris note avec satisfaction des exposés présentés à propos du Colloque international sur la gestion durable des pêches: renforcer les liens entre la science et les politiques (Rome, du 19 au 21 novembre 2019).

³ CL 161/REP, par. 18 a) et 30 b).

III. CONFÉRENCES RÉGIONALES

A. Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

4. En raison de l'évolution de la situation liée au coronavirus, la trente-cinquième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, initialement prévue à Thimphou (Bhoutan) du 17 au 20 février 2020, a été reportée et s'est tenue en ligne du 1^{er} au 4 septembre 2020⁴. S'agissant du renforcement de la résilience de la pêche artisanale à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le Pacifique, les participants à la Conférence régionale:

- a. ont reconnu la nécessité de préserver la contribution de la pêche artisanale et de la pêche côtière à la sécurité alimentaire et à la nutrition et de déterminer les actions prioritaires à mener pour accélérer la reconstitution des zones littorales;
- b. ont reconnu qu'il fallait s'appuyer sur les objectifs internationaux et régionaux existants relatifs à la pêche artisanale et à la pêche côtière dans le contexte du plan par étapes sur l'avenir de la pêche (Future of Fisheries Roadmap), des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, ainsi que du nouveau document d'orientation régional sur la gestion de la pêche côtière (New Song for Coastal Fisheries);
- c. ont reconnu que la pêche artisanale était soumise à une pression grandissante du fait des incidences de la covid-19 sur les revenus, les importations de produits alimentaires et le retour de populations dans des zones rurales en Asie et dans le Pacifique en raison de la précarité de l'emploi;
- d. ont pris acte des défis à surmonter pour accélérer et renforcer l'action visant à assurer une gestion, une capture et une transformation plus efficaces des ressources halieutiques littorales et un meilleur approvisionnement des consommateurs, en vue de répondre à la demande actuelle et future de produits marins à haute valeur nutritive issus d'une production locale et de contribuer à l'économie;
- e. ont mis en avant le rôle indispensable que jouait la pêche côtière dans la lutte contre toutes les formes de malnutrition, notamment la dénutrition, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité;
- f. ont relevé qu'il était important de rendre les écosystèmes littoraux plus résilients et mieux adaptés au changement climatique afin d'en pérenniser les avantages et de faciliter leur reconstitution après des catastrophes naturelles;
- g. ont reconnu que la pêche INDNR était une menace pour les ressources halieutiques de la région et ont prié instamment la FAO de renforcer son assistance aux pays aux fins d'une pêche durable, ainsi que l'appui apporté aux mesures de prévention de la pêche INDNR;
- h. ont réservé un accueil favorable à l'invitation à se joindre à la FAO pour célébrer l'importance de la pêche artisanale à l'occasion de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, prévue en 2022.

5. Les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO:

- a. de soutenir les pays pour intégrer pleinement la pêche dans la planification de régimes alimentaires sains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que dans les efforts intersectoriels de renforcement de la résilience, et de faire de la pêche une partie intégrante de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique;

⁴ APCR/20/REP.

- b. de renforcer la planification et la gestion intégrées des ressources au sein des écosystèmes connectés (en reliant les terres et la mer dans un même système de gestion et de planification, par exemple de la source à la mer ou des crêtes aux récifs);
- c. d'aider les pays à renforcer la capacité de la pêche artisanale à résister aux catastrophes, à d'autres risques et au changement climatique;
- d. d'apporter une assistance technique favorisant l'intégration de la pêche aux approches axées sur les systèmes alimentaires et la réduction des lacunes dans les chaînes de valeur. Il faut intervenir efficacement et renforcer les capacités de manière à traiter uniformément les différentes composantes des systèmes alimentaires (production, transformation, stockage, distribution et consommation), favoriser la participation pleine et entière des parties intéressées à l'ensemble de la chaîne de valeur et veiller à l'équité hommes-femmes et à l'inclusion des groupes vulnérables;
- e. d'épauler les pays dans l'exécution de stratégies allant dans le sens d'une transition viable et sans danger de la pêche côtière et de la pêche artisanale en lagon à la pêche artisanale pélagique et océanique, notamment en améliorant la sécurité en mer des petits pêcheurs côtiers et en ayant recours à des dispositifs de concentration du poisson;
- f. de faciliter la mise en œuvre des politiques et des objectifs régionaux et internationaux relatifs à la pêche côtière afin d'appuyer une bonne gouvernance et une gestion de qualité de la pêche côtière artisanale, notamment en luttant contre la pêche INDNR et, dans ce cadre, de coopérer avec les organes régionaux compétents en matière de pêche.
6. S'agissant des incidences de la covid-19 sur l'alimentation et l'agriculture en Asie et dans le Pacifique et de l'action menée par la FAO pour y faire face, les participants à la Conférence régionale ont mis en avant l'absolue nécessité de reconstruire en mieux, au moyen de politiques et programmes judicieux qui mettent davantage l'accent sur des systèmes alimentaires résilients, la diversification des aliments axée sur la nutrition, le renforcement de la durabilité du secteur halieutique, compte tenu de son caractère essentiel s'agissant de la sécurité alimentaire, en particulier dans le Pacifique, l'amélioration du stockage et des infrastructures logistiques, l'utilisation des nouveaux outils numériques et des technologies vertes et résilientes face aux aléas climatiques, la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture et l'amélioration des normes de sécurité sanitaire des aliments. Ils ont recommandé à la FAO de fournir une assistance technique sous la forme de solutions porteuses de changement qui favorisent la résilience et une relance à long terme, par l'intermédiaire de politiques inclusives et collaboratives à l'appui de systèmes alimentaires, d'une agriculture et d'une pêche écologiquement viables, ainsi que d'une gestion durable des ressources naturelles.
7. S'agissant de la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Asie et Pacifique, y compris sous l'angle des perspectives et des nouveaux enjeux, les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO de fournir un appui technique et une assistance à l'élaboration des politiques visant à aider les petits agriculteurs et les exploitations familiales à améliorer la productivité de la main-d'œuvre et des terres s'agissant d'une large gamme de denrées alimentaires, notamment les cultures de base, les légumes secs, les graines oléagineuses, les fruits et les légumes, ainsi que les produits de l'aquaculture, de la pêche et de l'élevage, et à diversifier davantage l'agriculture de façon à mieux tenir compte des problématiques nutritionnelles.
8. S'agissant du renforcement de la durabilité et de la résilience des systèmes alimentaires en Asie et dans le Pacifique, les participants à la Conférence régionale ont souligné que l'inclusion sociale était essentielle pour instaurer des systèmes alimentaires durables et résilients pouvant stimuler et soutenir la croissance économique, la création d'emplois rémunérateurs et le développement des moyens d'existence dans les chaînes agroalimentaires, au bénéfice des petits agriculteurs, des exploitations familiales et des petits pêcheurs, qui ont été gravement touchés par la pandémie de covid-19.

9. S'agissant des résultats et des priorités de l'Organisation dans la région Asie et Pacifique, les participants à la Conférence ont recommandé à la FAO:

a. de veiller à ce que les initiatives régionales élargies sur le changement climatique et la promotion de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles soient particulièrement axées sur les aspects humains, sociaux et économiques de la gestion de l'eau, la croissance bleue dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, la résilience de la pêche artisanale, la conservation des forêts et la réduction des risques liés au changement climatique;

b. de fournir une assistance technique en faveur de solutions porteuses de changement et d'une relance à long terme après la pandémie de covid-19 et de renforcer la résilience au service d'une agriculture, d'une pêche et de systèmes alimentaires écologiquement viables, ainsi que d'une gestion durable des ressources naturelles.

10. S'agissant de la hiérarchisation des besoins au niveau des pays et de la région, les ministres et les délégués:

a. ont mis en avant la gestion durable des ressources foncières, hydriques, forestières et halieutiques, qui est une priorité pour la région. Le secteur agricole lui-même, grand consommateur d'eau douce, est en partie responsable de la pénurie d'eau; il faut donc améliorer sa productivité et son efficacité pour mieux utiliser cette ressource, en trouvant un équilibre entre la nécessité de produire davantage de nourriture et les besoins d'autres secteurs et de l'environnement. Les pâturages et les parcours subissent eux aussi la pression due à la dégradation des terres. La gestion des sols et des eaux dans l'agriculture reste une priorité essentielle, sans laquelle on ne pourra pas rendre les systèmes alimentaires et agricoles plus résilients et plus durables;

b. ont souligné qu'il fallait renforcer la collaboration à l'appui d'une gestion et d'une croissance durables dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture marines et dulçaquatiques, étant donné que les activités artisanales et industrielles restaient une ressource importante, qui permettait de préserver la sécurité alimentaire dans la région tout en contribuant à l'économie;

c. ont reconnu le rôle vital des petits exploitants, des agriculteurs familiaux et des pêcheurs, y compris les femmes et les jeunes, dans la concrétisation des ODD du Programme 2030 et ont appelé à prêter un appui complet afin que ces acteurs puissent réaliser pleinement leur potentiel, notamment dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028).

B. Conférence régionale pour le Proche-Orient

11. La trente-cinquième session de la Conférence de la FAO pour le Proche-Orient, initialement prévue à Mascate (Oman) du 2 au 4 mars 2020, a été reportée et s'est tenue en ligne du 21 au 23 septembre 2020⁵.

12. Les participants à la Conférence régionale ont adopté une Déclaration ministérielle dans laquelle ils reconnaissent, entre autres, l'importance des petits agriculteurs familiaux et des artisans pêcheurs et de leurs organisations, et la nécessité d'apporter un appui à ces organisations et de leur donner des moyens d'action de sorte qu'elles puissent contribuer efficacement à l'économie de leurs pays.

⁵ NERC/20/REP.

C. Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

13. La trente-sixième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, initialement prévue à Managua (Nicaragua) du 27 au 29 avril 2020, a été reportée et s'est tenue en ligne du 19 au 21 octobre 2020⁶.

14. S'agissant des incidences de la covid-19 sur l'alimentation et l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes et de l'action menée par la FAO pour y faire face, les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO, entre autres, de faciliter la mobilisation d'investissements publics et privés et les partenariats public-privé, en vue du redressement des systèmes alimentaires, de la production végétale, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, de la foresterie et d'autres activités rurales non agricoles, y compris celles qui stimulent fortement la demande de produits issus de l'agriculture, telles que le tourisme, notamment mais pas exclusivement dans le cadre de l'Initiative Main dans la main.

15. S'agissant des systèmes alimentaires durables pour garantir une alimentation saine pour tous, les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO, entre autres:

a. d'aider les gouvernements qui le demandent à élaborer, appliquer, suivre et évaluer des politiques publiques qui permettent à la région de reprendre ses progrès en vue de la réalisation de l'ODD 2, en coordination avec différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, des parlementaires et des organisations de consommateurs, au moyen de stratégies intégrées qui portent, entre autres, sur la promotion de la consommation d'aliments sains, notamment ceux qui sont issus de l'agriculture familiale et à petite échelle, dont la production animale et végétale, la pêche, l'aquaculture, la foresterie et d'autres activités durables;

b. de concourir à la mise en œuvre d'initiatives créées dans la région ayant été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'Année internationale des fruits et des légumes (2021) et l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022).

16. S'agissant de la nécessité d'avancer main dans la main vers des sociétés rurales prospères et inclusives, les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO, entre autres:

a. d'aider les gouvernements à améliorer la qualité technique, l'efficacité et les effets des politiques publiques destinées à favoriser et à accélérer le développement durable et inclusif des territoires ruraux de la région, en particulier ceux qui progressent plus lentement dans la réduction de l'incidence de la pauvreté et de la faim, y compris par le renforcement des capacités et le recours à la technologie et à l'innovation, pour que l'agriculture familiale, la pêche artisanale et l'aquaculture artisanale puissent produire et commercialiser des aliments sans danger, conformément aux priorités et aux besoins des gouvernements;

b. de concourir au perfectionnement des politiques et au renforcement des organisations liées à l'agriculture familiale et à la pêche et à l'aquaculture artisanales, en particulier en favorisant l'aide technologique et financière, l'accès aux marchés, les associations, l'innovation et la vulgarisation rurales, l'accès aux ressources naturelles et aux intrants et la coopération Sud-Sud, et en contribuant à l'aménagement d'un cadre institutionnel qui tienne compte des nouveaux défis auxquels le secteur fait face et à la mise en œuvre du plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028);

c. d'intégrer de manière explicite la pêche et l'aquaculture artisanales ou à petite échelle dans le programme de travail relatif à l'élimination de la faim et de la pauvreté extrême dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022).

⁶ LARC/20/REP.

17. S'agissant de l'agriculture durable et résiliente, les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO, entre autres, d'aider les États Membres à:

- a. augmenter la productivité et la production durable dans la production végétale, l'élevage, la pêche et l'aquaculture et la foresterie afin de faciliter l'accès des consommateurs aux aliments sains, de continuer à œuvrer en faveur de la sécurité alimentaire mondiale et de créer des emplois dans les villes et les campagnes, de façon à contribuer au relèvement face à la crise provoquée par la pandémie de covid-19 en adoptant une approche visant à reconstruire en mieux;
- b. améliorer la conservation, la remise en état et l'utilisation durable de la biodiversité dans le secteur agricole, conformément à la stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, et envisager et promouvoir la mise en œuvre du plan d'action du dialogue régional de haut niveau sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricole, forestier et halieutique (DRANIBA);
- c. mettre au point, à la demande des Membres, des actions visant à promouvoir la croissance bleue, étant entendu que ces actions doivent avoir pour objet de promouvoir l'utilisation durable des ressources aquatiques, en faveur de la croissance économique, de l'amélioration de la vie des personnes, de la création d'emplois et de la conservation des écosystèmes, conformément aux normes multilatérales qui régissent le commerce, y compris la pêche et l'aquaculture artisanales;
- d. prévenir et combattre la pêche INDNR, en prenant en compte les instruments internationaux pertinents, comme l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, le renforcement des capacités de suivi, de gestion halieutique et de relevé de données, ainsi que la sensibilisation du public au rôle des différents acteurs dans ce contexte, et en dissuadant de consommer des produits qui proviennent de la pêche INDNR; de la même manière, continuer à prêter un appui technique dans le cadre des négociations de l'OMC en cours sur les subventions à la pêche;
- e. renforcer la viabilité des ressources halieutiques et aquacoles grâce à la gestion, à la conservation, à la production et au commerce durables des produits halieutiques, ainsi que les efforts visant à traiter les effets négatifs du changement climatique sur le secteur;
- f. aider les communautés côtières à prendre des mesures favorisant la résilience et l'adaptation et à adopter de nouvelles techniques pour faire face à l'élévation du niveau de la mer et à la salinisation et commencer à élaborer des directives techniques d'application volontaire visant à faciliter l'adoption rapide de bonnes pratiques qui aideront les pêcheurs, les aquaculteurs et les communautés côtières à s'adapter au réchauffement des océans.

18. S'agissant des résultats et des priorités de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes, les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO, entre autres:

- a. de donner la priorité, dans son Cadre stratégique, entre autres, à la prise en compte des contributions apportées par les pratiques durables dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de l'aquaculture et des forêts, aux fins de la concrétisation des ODD.

D. Conférence régionale pour l'Afrique

19. La trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, initialement prévue à Victoria Falls (Zimbabwe) du 23 au 27 mars 2020, a été reportée et s'est tenue en ligne du 26 au 28 octobre 2020⁷.

20. S'agissant de la réalisation d'une transformation inclusive des systèmes alimentaires en Afrique grâce à l'innovation et au développement du numérique, les participants à la Conférence régionale ont recommandé à la FAO, entre autres, d'intensifier l'assistance qu'elle prête aux pays dans

⁷ ARC/20/REP.

le domaine agricole (cultures, élevage, foresterie et pêche) en encourageant l'innovation et en la rendant plus accessible aux petits producteurs, en fournissant un appui intégré aux politiques et en favorisant les approches multisectorielles.

21. Les participants à la Conférence régionale ont recommandé que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) réponde à cinq questions, notamment celle de savoir comment élaborer des approches agroécologiques fondées sur des éléments de connaissances concrets et des données scientifiques afin de régénérer la base de ressources naturelles (eau, terres, forêts, pêche, etc.).

E. Conférence régionale pour l'Europe

22. La trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, initialement prévue à Tachkent (Ouzbékistan) du 5 au 7 mai 2020, a été reportée et s'est tenue en ligne du 2 au 4 novembre 2020⁸.

23. S'agissant des priorités régionales, les participants à la Conférence régionale ont prié la FAO de renforcer les travaux menés au titre des différentes priorités dans le cadre de son mandat en ce qui concerne, entre autres, les forêts, la pêche et l'aquaculture ainsi que les ressources en sol et en eau.

24. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le rapport sur les travaux de la trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) et:

a. ont salué les travaux de la Commission, et plus particulièrement l'adoption de la stratégie quinquennale de la CECPAI pour la période 2020-2024 et les avis qu'elle a formulés concernant la fourniture de données scientifiques et de résultats de recherche en temps utile aux décideurs nationaux;

b. ont examiné les activités prioritaires aux fins du développement de la pêche et de l'aquaculture d'eau douce dans les eaux intérieures de la région, dans le cadre de la contribution au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et à d'autres questions d'importance mondiale ainsi que dans la perspective de la réalisation des ODD et des initiatives régionales de la FAO;

c. ont demandé aux Membres de désigner des points focaux opérationnels auprès de la CECPAI, en sa qualité de seule commission paneuropéenne consacrée aux pêches et à l'aquaculture dans les eaux intérieures, de soutenir ces points focaux et d'encourager d'autres pays et des organisations non gouvernementales dans la région à participer aux sessions de la CECPAI en tant qu'observateurs;

d. ont encouragé les Membres, par l'intermédiaire de leurs points focaux opérationnels, à participer aux projets de la CECPAI consacrés aux priorités régionales définies par le Comité technique et scientifique de la Commission.

25. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le rapport sur les travaux de la sixième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase et:

a. ont débattu des travaux prioritaires aux fins du développement de la pêche et de l'aquaculture dans la zone de compétence de la Commission, dans l'optique de la réalisation des ODD, qui sont universels, et des initiatives régionales de la FAO, afin que la Commission examine ces questions à sa septième session, qui se tiendra en mai 2021 au Tadjikistan;

b. ont encouragé les Membres de la Conférence régionale pour l'Europe, en particulier en Asie centrale et dans le Caucase, à annoncer leur intention de devenir membres de la Commission.

⁸ ERC/20/REP.

IV. COMITÉ DU PROGRAMME

26. À sa cent vingt-septième session, tenue à Rome, du 4 au 8 novembre 2019, le Comité du Programme⁹:

a. a adopté l'ordre du jour provisoire et a ajouté les sujets suivants au titre du point de l'ordre du jour consacré aux autres questions: Initiative Main dans la main, Sommet sur les systèmes alimentaires convoqué par le Secrétaire général de l'ONU et informations sur le Colloque international sur la gestion durable des pêches;

b. est convenu d'organiser des réunions informelles avant les sessions officielles et a décidé d'examiner les points suivants à sa réunion informelle de janvier 2020:

- a) océans, pêches et aquaculture;
- b) gestion durable des forêts;
- c) avant-projet de plan d'action relatif à la biodiversité;
- d) accessibilité des données de la FAO aux pays;

c. a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens et:

a) s'est félicité du rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens, en particulier les progrès accomplis par les pays, comme le montrent les résultats du questionnaire d'autoévaluation des pays sur la résistance aux antimicrobiens qui a été élaboré par l'alliance tripartite;

b) a souligné qu'il fallait mettre en œuvre l'approche «Un monde, une santé» à la fois aux niveaux mondial et national;

c) a mis en évidence qu'il fallait améliorer la visibilité des activités de la FAO relatives à la résistance aux antimicrobiens à tous les niveaux;

d) a rappelé qu'il fallait créer un indicateur relatif à la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de résultats stratégiques;

e) a signalé qu'il était important de renforcer les capacités et de sensibiliser au niveau national et qu'il était également important d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux;

f) a souligné qu'il était important de promouvoir le changement de comportement par rapport à la résistance aux antimicrobiens et de sensibiliser les décideurs à ce problème;

g) a demandé des informations plus détaillées sur l'élaboration d'une plateforme de données consacrée à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment sur les échéances et le financement attendus;

h) a souligné qu'il fallait élaborer un nouveau Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens (2021-2025) et a invité le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches à donner des orientations à ce sujet, à leurs prochaines sessions;

⁹ CL 163/4, par. 3, 20, 27 et 30.

- i) a souligné qu'il fallait s'appuyer sur les enseignements de la mise en œuvre du Plan d'action actuel, en particulier en ce qui concerne les bonnes pratiques, les systèmes nationaux de surveillance, les orientations et la collecte de données;
- j) s'est félicité de la coopération de la FAO avec l'OMS et l'OIE au sein de l'alliance tripartite et a salué la participation de la FAO au Secrétariat conjoint de l'alliance tripartite;
- k) a rappelé la résolution 6/2019 de la Conférence et a demandé à la FAO de mener auprès des Membres une consultation approfondie et inclusive sur le contenu et la mise en œuvre du Plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens, notamment le rapport du Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la résistance aux antimicrobiens;
- l) a demandé à la Direction de faire régulièrement le point sur les progrès accomplis;
- m) a demandé au Bureau de l'évaluation, si cela est possible, d'élargir l'évaluation du projet financé par le Fonds Fleming, afin d'y inclure les aspects programmatiques des activités de la FAO dans ce domaine;
- d. a été informé de l'état d'avancement des préparatifs du Colloque international sur la gestion durable des pêches – Renforcer les liens entre la science et les politiques, qui se tiendra au Siège de l'Organisation, à Rome (Italie), du 18 au 21 novembre 2019.

27. À la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-septième session) et du Comité financier (cent soixante-dix-huitième session), tenue à Rome, le 4 novembre 2019, les participants¹⁰:

- a. ont réservé un accueil favorable à la première déclaration du nouveau Directeur général et ont salué sa présentation, à la fois approfondie, instructive et encourageante;
- b. ont accueilli avec satisfaction les propositions, activités et initiatives qu'il a présentées, et souligné, outre les questions figurant dans le présent rapport, les éléments suivants: i) amélioration de la transparence, gouvernance interne, y compris la délégation de pouvoirs, et renforcement du contrôle et de la responsabilisation; ii) politiques et mesures visant à renforcer le moral du personnel et reposant solidement sur la reconnaissance du fait que le personnel constitue l'actif principal de l'Organisation; iii) accent mis sur l'innovation, y compris l'informatisation, ainsi que sur l'agriculture durable et la biodiversité; iv) priorité donnée à l'aquaculture, à la pêche et aux océans; v) politique de tolérance zéro de la part de l'Organisation en ce qui concerne le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir.

V. AUTRES COMITÉS TECHNIQUES

A. Comité de la sécurité alimentaire mondiale

28. À sa quarante-sixième session, tenue à Rome du 14 au 18 octobre 2019, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale¹¹ a mentionné trois recommandations de politique générale sur les petits exploitants, y compris les artisans pêcheurs:

- a. investir dans la petite agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition (approuvée à sa quarantième session, en 2013);
- b. établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (approuvée à sa quarante-troisième session, en 2016);

¹⁰ CL 163/6, par. 3 et 4.

¹¹ CFS 46/Report, par. 30.

c. le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – quel rôle pour l'élevage? (approuvée à sa quarante-troisième session, en 2016).

B. Comité des questions constitutionnelles et juridiques

29. À sa cent neuvième session, tenue à Rome les 21 et 22 octobre 2019, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques¹² a salué les activités menées par la Sous-Division droit et développement, qui apporte une assistance technique et juridique aux Membres, notamment en élaborant des guides et outils juridiques et en mettant à disposition des informations à caractère juridique au moyen de la base de données FAOLEX, d'autres plateformes et de webinaires. Il a encouragé la Sous-Division à poursuivre ses travaux, entre autres, dans les domaines suivants: changement climatique et agriculture; pêche INDNR (y compris la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port); renforcement des capacités des parlementaires en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

C. Comité des forêts

30. À sa vingt-quatrième session, tenue à Rome du 16 au 20 juillet 2018, le Comité des forêts¹³:

a. a demandé à la FAO d'améliorer l'efficacité de la coopération entre le Comité des forêts, le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches, le Comité des produits et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et d'envisager l'organisation d'activités conjointes entre leurs sessions;

b. s'est dit favorable à l'initiative de la FAO de faire office de Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité couvrant les secteurs des forêts, des pêches et de l'agriculture de manière intégrée et a reconnu que la mise en œuvre de la gestion durable des forêts était importante pour intégrer systématiquement la question de la diversité biologique dans les questions forestières;

c. a demandé à la FAO de contribuer à améliorer la compréhension des incidences de l'appauvrissement de la biodiversité forestière pour les forêts, les pêches et l'agriculture, des mesures à prendre face aux menaces pesant sur cette diversité et du rôle important de la gestion durable des forêts, au moyen de la création et de la diffusion de connaissances et d'instruments, y compris la boîte à outils pour la gestion durable des forêts;

d. a demandé à la FAO de renforcer la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de l'Organisation en matière de changement climatique en faisant en sorte que la sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche fassent l'objet d'une approche intégrée et globale.

D. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

31. À sa dix-septième session ordinaire, tenue à Rome, du 18 au 22 février 2019, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁴:

Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental ad hoc sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

a. a examiné le rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental ad hoc sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail et a approuvé le rapport;

¹² CL 163/2, par. 15.

¹³ COFO/2018/REP, par. 12. b), 14 b), d), i) et 32 f).

¹⁴ CGRFA-17/19/Report, par. 50 à 56.

b. a décidé de faire de cette entité un groupe de travail technique intergouvernemental ordinaire. Elle a souligné qu'il importait de poursuivre sa précieuse collaboration avec le Comité des pêches et les organes subsidiaires pertinents;

L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

c. a examiné le document intitulé *Élaboration du rapport sur L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et a pris note de la version préliminaire de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*;

d. a pris acte des progrès accomplis quant à l'élaboration du rapport, qui constituait un jalon important, et s'est félicitée des travaux menés en vue de la première évaluation mondiale des ressources génétiques aquatiques et a demandé à la FAO de parachever, de présenter officiellement et de diffuser largement le rapport, dans ses versions intégrale et abrégée, en 2019;

Mesures pouvant être prises pour donner suite au rapport sur L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

e. a examiné le document intitulé *Mesures pouvant être prises pour donner suite au rapport sur L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁵ et a reconnu qu'il était nécessaire de conserver le même élan après l'élaboration de ce document. Elle a demandé à la FAO d'examiner les objectifs proposés, la structure générale et la liste des priorités stratégiques visant à donner suite à la publication¹⁶, et d'élaborer un projet de plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour examen par le Groupe de travail et la Commission à leurs prochaines sessions;

f. était d'avis que ce plan d'action mondial devrait être formulé après consultation des régions et en collaboration avec le Comité des pêches et ses organes subsidiaires compétents. Il a été indiqué que le plan d'action mondial devrait être facultatif et collaboratif, et être appliqué selon les besoins et les priorités des Membres.

¹⁵ CGRFA-17/19/8.3.

¹⁶ CGRFA-17/19/8.3, *annexe*.